RÉPONSE DE GAZ MÉTRO À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Origine : Demande de renseignements n° 1 en date du 20 juillet 2007

Demandeur : Régie de l'énergie

Références : (i) Gaz Métro – 1, document 1, page 3
(ii) Gaz Métro – 1, document 1, pages 5 et 6

Préambule :

Référence (i) :

> « […] *Intrawest a également un projet de même envergure que le projet Versant Soleil, prévu du côté nord du Mont Tremblant (« Versant Nord »), soit à environ 15 km du site actuel du projet Versant Soleil. Dans un souci d'optimisation des investissements, Gaz Métro croit opportun de tenir compte de ce futur projet d'autant plus qu'Intrawest désire collaborer financièrement à la construction du réseau*. »

À la référence (ii) Gaz Métro indique qu'il est primordial que le nouveau tronçon puisse garantir un débit et une pression suffisante pour alimenter le projet Versant Soleil et avoir une capacité résiduelle suffisante pour le projet éventuel du Versant Nord :

> « *Toutefois, ce réseau n'a pas la capacité suffisante pour alimenter* <u>*tout*</u> *le projet Versant Soleil.*» (nos soulignés)
>
> « *Les différents scénarios étudiés devaient permettre de conserver de la capacité suffisante pour le projet actuel et également pour le développement futur.* »

Questions :

3.1 Veuillez élaborer, à partir des schémas de pressions déposées à la question précédente sur la *capacité résiduelle suffisante* pour le projet du Versant Nord.

3.2 Veuillez spécifier les investissements inclus dans ce projet qui tiennent compte de ce futur projet du Versant Nord. Veuillez quantifier cet investissement additionnel.

3.3 Veuillez indiquer si le promoteur a pris un engagement quelconque dans la réalisation de ce projet au Versant Nord.

3.4 Dans la mesure où le Versant Nord ne se réalise pas et que les volumes prévus de retrait sont inférieurs aux prévisions pour le Versant Soleil, veuillez indiquer les conséquences en tenant compte de l'article 2.3 de l'entente signée avec le promoteur (Pièce B-1-Gaz Métro-1, document 4). Veuillez notamment indiquer tout impact sur le choix du tracé retenu ou sur les coûts du projet.

Réponses :

3.1 En considérant le schéma fourni en réponse à la question 2.3, aucune capacité résiduelle n'est disponible pour le projet Versant Nord.

En considérant le schéma fourni en réponse à la question 2.4, la capacité résiduelle disponible notamment pour le Versant Nord est de 7 500 m^3/heure.

3.2 Les investissements additionnels consistent en l'installation d'une conduite en acier de 168,3 mm de diamètre, plutôt qu'une conduite en polyéthylène de 219,1 mm de diamètre. L'écart de coût est de 169 251 $, ce qui représente l'investissement inclus dans le projet qui tient compte du futur projet du Versant Nord.

3.3 En ce qui concerne la réalisation du projet Versant Nord, le promoteur n'a pris aucun engagement formel. Cependant, le calcul de la contribution du client découle des coûts rattachés au projet Versant Soleil qui eux-mêmes prennent en considération la réalisation éventuelle du projet Versant Nord (Gaz Métro-1, document 1, page 4, lignes 9 à 12 et réponse à la question 3.2). Ainsi, compte tenu de la contribution importante versée par le promoteur, nous sommes d'avis que cela démontre ses intentions ou, à tout le moins, l'intérêt commercial que représente un tel secteur.

3.4 D'abord, sans considérer la réalisation du projet Versant Nord, l'analyse de sensibilité présentée à la section 3.4 de la pièce Gaz Métro-1, document 1, fait état des impacts d'une diminution de 20 % des volumes escomptés. Dans un tel cas, soit la diminution des volumes, le promoteur ne serait pas éligible à un ajustement à la baisse de sa contribution, tel que prévu à l'article 2.3 de l'entente signée avec ce dernier (Gaz Métro-1, document 4).

Par ailleurs, dans la mesure où le projet Versant Nord ne se réalise pas et que les volumes prévus de retraits sont inférieurs aux prévisions, il n'y aura aucun impact sur le choix du tracé retenu ou sur les coûts du projet.